

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 septembre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
de l'Assemblée générale
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

Lettres identiques datées du 6 septembre 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

À la suite des précédentes lettres que nous vous avons adressées au sujet de la poursuite de la campagne militaire israélienne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, j'ai le regret de vous informer que de nombreux autres civils palestiniens continuent d'être victimes d'attaques meurtrières et destructrices de la part d'Israël, Puissance occupante, particulièrement dans la bande de Gaza assiégée.

Bafouant le droit international, en particulier la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, les forces d'occupation israéliennes ont encore effectué des tirs de missiles et des bombardements à l'artillerie sur des zones civiles de la bande de Gaza, ciblant et tuant délibérément des civils palestiniens. Le 6 septembre au matin, six Palestiniens ont été tués dans des attaques ciblées menées par les forces d'occupation israéliennes. Zakaria Al-Jammal (23 ans), Khaled Al-Qorm (23 ans) et Khalil Al-Jarba (27 ans) ont été tués par des missiles de drones israéliens tirés sur le camp de réfugiés d'Al-Bureij, dans le centre de la bande de Gaza. Ehab Al-Zaaneen (23 ans), Akram Al-Zaaneen (22 ans) et Talal Al-Kafarneh (26 ans) ont été tués par des tirs d'artillerie dirigés contre un quartier de Beit Hanoun, dans le nord de la bande de Gaza. Toute la journée, les frappes aériennes israéliennes se sont poursuivies dans la bande de Gaza, blessant plusieurs autres personnes et détruisant des biens appartenant à des civils.

Une fois de plus, je dois aussi appeler d'urgence votre attention sur les destructions causées par l'implantation de nouvelles colonies de peuplement illicites en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. La construction de colonies israéliennes et les implantations « sauvages » continuent de plus belle. Aujourd'hui même, 6 septembre, ont été approuvés les plans de construction de 940 logements supplémentaires dans la colonie illégale de « Gilo », dans le sud de Jérusalem-Est occupée. Par ces actes de provocation illégaux, Israël aggrave encore les tensions et le



climat de méfiance, et hypothèque lourdement les chances de voir coexister deux États sur la base des frontières d'avant 1967, perspective rigoureusement incompatible avec les politiques et les pratiques israéliennes de colonisation illicite.

Les agressions et provocations de colons israéliens extrémistes dirigées contre les civils palestiniens et leurs biens (habitations, vergers, mosquées, églises et cimetières) sont toujours aussi nombreuses. On constate quasi quotidiennement des actes de violence, de harcèlement et d'intimidation commis par des colons qui font littéralement régner la terreur dans tout le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Aujourd'hui, des habitants de la colonie de « Yitzhar » ont arraché des oliviers par dizaines dans le village de Burin, au sud de Naplouse, et des colons de « Mevo'ot », près de Jéricho, ont incendié la production d'un agriculteur palestinien. Ces agressions ignobles sont survenues juste après les actes de vandalisme et de profanation auxquels des extrémistes israéliens motivés par la haine et une volonté destructrice se sont livrés le 4 septembre, à l'abbaye de Latroun, près de Jérusalem : la porte de l'église a été incendiée et des inscriptions antichrétiennes telles que « Jésus est un singe » et « Migron » ont été tracées sur les murs de ce lieu de paix et de prière.

Ces derniers temps, les colons israéliens ont également continué de s'en prendre physiquement à des civils palestiniens et de chercher à leur nuire. Pour ne citer que quelques exemples de leurs actes fanatiques, on mentionnera les attaques suivantes : jets de pierres sur un bus près de Ramallah ayant blessé cinq Palestiniens; attaques – également à coups de pierres et par des dizaines d'assaillants – d'habitations palestiniennes du quartier de Shu'fat à Jérusalem-Est occupée, ayant blessé un Palestinien à la tête; jets de pierres sur des véhicules palestiniens au poste de contrôle de Hawara, au sud de Naplouse; attaque d'ouvriers palestiniens occupés à des travaux de voirie à Naplouse.

L'impunité dont jouissent ces extrémistes tient sans aucun doute à l'incapacité et au refus manifeste du Gouvernement israélien de les obliger à rendre compte de leurs actes, alors qu'ils sèment en permanence la terreur parmi les civils palestiniens innocents. Nous réaffirmons qu'Israël, Puissance occupante, est responsable de tous les actes illégaux commis par les colons qu'il a transférés dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au plus grand mépris du droit international humanitaire. La communauté internationale doit également assumer concrètement les obligations que lui fait le droit international à cet égard et demander des comptes à Israël, Puissance occupante, afin de l'obliger à prendre sur-le-champ des dispositions visant à prévenir de nouvelles provocations et attaques criminelles de nature à attiser les tensions, notamment religieuses, et à déstabiliser encore davantage la situation sur le terrain.

Enfin, j'ai le regret de vous informer que la situation des prisonniers politiques palestiniens incarcérés par Israël dans des prisons ou des centres de détention reste grave. La grande campagne d'arrestations qu'Israël, Puissance occupante, poursuit dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé continue de grossir le nombre de Palestiniens détenus illégalement dans des conditions déplorables. Celles-ci continuent d'ailleurs de se détériorer, en raison du peu de cas qu'Israël fait du droit international humanitaire et des droits de l'homme qu'il bafoue ostensiblement. Pour protester contre ces pratiques israéliennes illégales, notamment la détention administrative dans le cadre de laquelle près de 300 Palestiniens sont privés de liberté sans motif, certains détenus sont en grève de la faim depuis maintenant plus de deux mois et leur état de santé est devenu très préoccupant. Tel est notamment le cas de Samer Al-Barq (108

jours), Hussein Al-Safadi (78 jours), Ayman Al-Sharawneh (68 jours), et Samer Al-Essawy (37 jours).

Nous réaffirmons qu'Israël, Puissance occupante, est responsable à part entière du bien-être, de la sûreté et de la vie des milliers de Palestiniens qu'il maintient en captivité. Nous condamnons de nouveau les pratiques illégales d'Israël, qui place arbitrairement en détention des civils palestiniens sans inculper les intéressés, fournir d'éléments de preuve ni organiser de procès. Une nouvelle fois, nous pressons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes concernés de l'Organisation des Nations Unies, de faire d'urgence le nécessaire pour obliger Israël à mettre fin à sa pratique illégale de la détention administrative, à faire cesser les atteintes aux droits de l'homme dont sont victimes les Palestiniens détenus dans ses prisons et centres de détention, et à procéder immédiatement à la libération de tous les Palestiniens incarcérés illicitement, y compris les femmes et les enfants.

Voilà qui confirme, s'il le fallait, à quel point la situation est désastreuse dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et requiert d'urgence l'attention de la communauté internationale. Israël, Puissance occupante, doit être tenu responsable de toutes ses provocations et de tous les actes illégaux qu'il commet. Des mesures efficaces doivent être prises pour mettre fin à la culture d'impunité qui règne depuis trop longtemps, la communauté internationale n'ayant pas réussi à imposer quoi que ce soit à Israël bien qu'il soit l'auteur de violations caractérisées du droit, notamment de crimes de guerre. Ni la communauté internationale, ni à plus forte raison le Conseil de sécurité, ne peuvent rester plus longtemps les bras croisés face aux violations de la loi et aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Il convient de se mobiliser de façon rapide et efficace pour faire respecter le droit, notamment l'obligation légale de protéger le peuple palestinien occupé, y compris les prisonniers et les détenus, et pour préserver les chances d'instaurer la paix et la sécurité.

La présente lettre fait suite aux 433 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 21 août 2012 (A/ES-10/561-S/2012/659), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**